



## surrendettement alors qu'il a une maison

Par **titined**, le **24/08/2011** à **10:53**

bonjour,je viens sur ce site pour trouver une aide.Voila en 2006,je me suis séparé du père de mes enfants.Il avait fait des prêts dont un ou j'étais co emprunteur.Après notre séparation,il s'est mis en suendettement or il est propriétaire d'une maison.Depuis j'ai eu un jugement qui me dit que j'ai une saisie sur salaire.Mais depuis quelque mois il n'habite plus dans sa maison et ne fais rien pour la vendre.Que dois je faire?

Par **fra**, le **24/08/2011** à **11:11**

Bonjour, Madame,

La maison, dont vous parlez, lui appartient-elle en propre ou en êtes-vous copropriétaire ?  
Etes-vous divorcée ou viviez-vous en concubinage ?

Les réponses à ces questions sont importantes car il semble que vous vouliez faire vendre cette maison pour rembourser les prêts.

Par **titined**, le **24/08/2011** à **11:33**

on vivait en concubinage j'habitais chez lui il est le seul propriétaire.

Par **fra**, le **24/08/2011** à **11:44**

En ce cas, s'il ne subit pas une procédure de saisie sur la maison (c'est, sans doute, pour éviter cela qu'il a monté un dossier de surendettement), vous ne pouvez pas faire grand chose pour éviter le remboursement du prêt, sur votre salaire.

Si vous avait la garde des enfants, paie-t-il une pension alimentaire ?

Par **titined**, le **24/08/2011** à **11:48**

non en plus il ne paie pas de pension juste les frais scolaire car il a dit au juge qu'il était en surrendettement.

Par **fra**, le **24/08/2011** à **12:03**

S'il a déclaré, dans son dossier de surendettement, cette maison, il est possible que la Banque de France lui demande de la vendre pour apurer ses dettes.

Par **titined**, le **24/08/2011** à **17:25**

non je ne pense pas car il a toujours et je ne comprends pas pourquoi la banque de france la pas obligé de vendre sa maison est ce qu'il aurait menti sur son dossier comme quoi il avait les enfants je me pose la question